
CONVENTION D'OCCUPATION DE LA SALLE DES FÊTES

ENTRE Monsieur Le Maire de la commune de SAINT-ELIX LE CHATEAU 31430

ET Mr ou Mme

dénommé « l'organisateur »

Adresse :

Téléphone :

- La période d'occupation s'étendra du/...../..... au/...../.....
- Type de manifestation
- Nombre de personnes attendues

L'accueil maximal pour cette salle est de : 300 personnes

IL A ETE CONVENU UN DROIT PRECAIRE D'UTILISATION ACCORDE AUX CONDITIONS SUIVANTES :

I - DESIGNATION DES LOCAUX A UTILISER

- LA SALLE DES FÊTES ET LE JARDIN DU PIGEONNIER
- EN OPTION : SALLE DE SPORT (couplée avec la location de la salle des fêtes, en juillet/août exclusivement)

II – CONDITIONS D'UTILISATION

L'organisateur s'engage à utiliser les locaux ci-dessus désignés, à l'exception de tout autre et à les rendre en parfait état de propreté.

III - MISE À DISPOSITION DU MATÉRIEL

La commune mettra à disposition le matériel qui sera comptabilisé lors de l'état des lieux entrant

Nombre de tables et de chaises souhaitées à l'intérieur :

Les 26 tables pliantes qui sont dans la salle ne doivent pas être utilisées dans le jardin.

Nombre de tables et de chaises souhaitées à l'extérieur :

Pour l'extérieur, il y a des tables en bois avec tréteaux à disposition, si nécessaire.

IV - ASSURANCE

L'organisateur déclare avoir souscrit une **police d'assurance à responsabilité civile, attestation au nom de l'organisateur**, à fournir à la signature du contrat, couvrant les risques inhérents à la location et l'occupation des lieux pendant la période où ils sont mis à sa disposition et indiquant la ou les dates d'utilisation.

- Police porte le numéro :
- Souscrite le auprès de

V - RESPONSABILITE

Dans l'exécution de la présente convention, la responsabilité de l'organisateur est seule engagée.

VI - TARIFS

Le présent droit d'utilisation est accordé à Mr ou Mme

moyennant **un paiement par chèque au nom de l'organisateur** à remettre le jour de la signature du contrat (chèque à l'ordre du trésor public)

	Particuliers St Elix	Particuliers hors St Elix
Semaine	100	180
Week-end	185	405
Salle de sport Couplée à la location de la salle des fêtes (juillet/août uniquement)	110	110

Est considérée comme « habitant » toute personne domiciliée ou payant des impôts à Saint-Elix le Château et louant la salle pour son usage personnel.

VII - CAUTIONS

Deux chèques de caution sont demandés systématiquement pour toute occupation de la salle des fêtes.
(Voir règlement intérieur)

VIII - DISPOSITIONS FINALES

L'organisateur certifie

- **Avoir lu et compris le règlement intérieur (voir annexe – règlement intérieur) ainsi que les consignes générales de sécurité (voir ANNEXE - SECURITE) et d'avoir pris connaissance des éventuelles consignes particulières données par l'exploitant et s'engage à les respecter**
- **Avoir reçu de l'exploitant une information sur la mise en œuvre de l'ensemble des moyens de secours dont dispose l'établissement (dispositifs d'alarme et de moyens de lutte contre l'incendie ainsi que des voies d'évacuation)**
- **Avoir noté le N° d'urgence 0 688 688 408 pour prévenir de problèmes liés à l'utilisation du foyer rural.**
- **Avoir noté la présence d'un défibrillateur sous le porche à l'entrée de l'établissement.**

La mairie décline toute responsabilité en cas de non-respect de ces dispositions.

Toute infraction au règlement intérieur sera poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.
Elle pourrait entraîner l'expulsion du contrevenant, la suspension provisoire ou définitive d'une manifestation ou de la mise à disposition de la salle, même à titre onéreux.

Fait à Saint-Elix, le

L'organisateur

Le Maire

Mairie : 05.61.87.63.13

Du mardi au vendredi de 10h à 12h et le samedi de 9h à 12h